

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant, M. Taïbi, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S.



Délibération n° 10-10 du 14 septembre 2023

ACCUEIL D'ÉTUDIANT.E.S CHIRURGIEN.NE.S DENTISTES DE L'UFR D'ODONTOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L2132-2-1,

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et notamment son rapport d'objectifs,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université de Paris et approbation de ses statuts,

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2017-XI-72 du 9 novembre 2017 portant approbation des nouvelles mesures pour la santé bucco-dentaire des habitants de la Seine-Saint-Denis,

Vu sa délibération n°10-01 du 17 novembre 2022 relative au renouvellement du programme de prévention bucco-dentaire départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'Université Paris Cité relative à l'accueil d'étudiant.e.s chirurgien.ne.s de l'UFR d'odontologie dans le cadre du programme départemental de santé bucco-dentaire ;

- CHARGE M. le Président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.